

BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise A T B - SIREN : 832584544											
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12										Néant ☐	
										Exercice N clos le 31/12/2025	
										Brut	
Capital souscrit non appelé											



2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise				A T B - SIREN : 832584544		Néant ☐		
						Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :					)	DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK	)	DC	
	Réserve légale (3)						DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE	
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1	)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ	)	DG	
	Report à nouveau						DH	86 308
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI	20 529
	Subventions d'investissement						DJ	
	Provisions réglementées						DK	
	TOTAL (I)						DL	107 837
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM	
	Avances conditionnées						DN	
	TOTAL (II)						DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP	
	Provisions pour charges						DQ	
	TOTAL (III)						DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS	
	Autres emprunts obligataires						DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX	11 246
	Dettes fiscales et sociales						DY	5 596
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ	
	Instrument financier à terme						D1	
	Autres dettes						EA	621
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB	
TOTAL (IV)						EC	17 463	
Écart de conversion passif et différence d'évaluation						ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE	125 300	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)				1C	
			- Écart de réévaluation libre				1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)				1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	177 499	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			



3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A T B - SIREN : 832584544						Néant ☐			
						Exercice N			
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC		
	Production vendue - biens		FD		FE		FF		
	Production vendue - services		FG	810 609	FH		FI	810 609	
	Chiffre d'affaires nets		FJ	810 609	FK		FL	810 609	
	Production stockée						FM	26 000	
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions (9)						FP		
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						F1		
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	836 609	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS		
	Variation de stocks (marchandises)						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	352	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	739 608	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	895	
	Salaires et traitements						FY	45 135	
	Cotisations sociales (10)						FZ	24 499	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations				- dotations aux amortissements		GA	
						- dotations aux dépréciations		GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
	Autres charges (12)						GE	3 516	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	814 005		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	22 604		
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur dépréciations						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO		
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3	
	Différences négatives de change						GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	3		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	22 601		



4.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : [A T B - SIREN : 832584544]				Néant ☐	
				Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)				HD	938
Charges exceptionnelles (VIII)				HH	75
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	863
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)				HK	2 935
Total des produits (I + III + V + VII)				HL	837 546
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	817 018
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)				HN	20 529
RENOIS :					
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
(2) Dont produits de locations immobilières				HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)				1G	
(3) Dont crédit-bail mobilier				HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier				HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)				1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées				1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)				HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences				A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences				A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles				A8	
dont cotisations facultatives Madelin	A10		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)				HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs	



A.T.B.

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 000 €
1153 RUE ARISTIDE BRIAND, 60320 SAINT-SAUVEUR
RCS de COMPIEGNE B 832 584 544

**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
de l'exercice clos le 31/12/2025**

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 25/05/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

**Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 20 529 €**

De la manière suivante :

Affectation de 20 529 € au compte Report à Nouveau.  
- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 106 837 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**